

raffinés et, partant, sont devenus très coûteux. Il faut aussi examiner à fond la distribution et le transport des denrées alimentaires ainsi que les frais des tarifs-marchandises. Ceux-ci constituent un élément très important dans les Prairies, car nous avons souvent l'impression d'être traités injustement tandis que les tarifs-marchandises profitent surtout à certaines industries du centre du Canada.

Les frais de publicité doivent aussi faire l'objet d'une étude très approfondie et nous devrions nous pencher sur les trucs publicitaires employés pour faire vendre les produits d'alimentation. Nous devons scruter avec soin la structure oligopoliste de l'industrie alimentaire au Canada, les pratiques des magasins à succursales multiples et les bénéfices qu'ils réalisent, la prolifération des supermarchés dans les banlieues où ils voisinent parfois les uns avec les autres. Il arrive souvent que les locaux des supermarchés ne sont pas pleinement utilisés et c'est le consommateur qui doit en faire les frais. Ce ne sont là que quelques aspects que le comité devrait examiner pour atteindre le cœur du problème que pose la cherté des aliments au Canada.

Il faut également s'interroger sur l'absence de concurrence qui serait le fait de grands monopoles comme la Garfield Weston Company qui tient sous sa coupe près de 60 entreprises alimentaires au pays. Au cours de ces enquêtes, il faudra bien s'assurer que nous examinons les bénéfices d'investissements plutôt que les bénéfices des ventes. Je me rappelle que le chef de mon parti a cité comme exemple, la semaine dernière, la Dominion Stores qui prétend ne faire qu'un profit de 0.6 p. 100 sur ses ventes. Lorsque l'on considère l'investissement, il apparaît que les bénéfices sont d'environ 11 p. 100 et c'est ce qui compte lorsqu'on considère le coût des produits alimentaires pour le consommateur canadien.

Je crois que le rapport Batten ou une autre étude a démontré que les bénéfices réalisés par les grossistes ou les détaillants de produits alimentaires sont souvent supérieurs à ceux des grossistes ou des détaillants des autres industries. En 1968, le détaillant faisait un bénéfice de 17.5 p. 100, le grossiste un bénéfice d'environ 19.5 p. 100 au cours de la même année. Ce sont les domaines que nous devrions étudier lorsqu'on envisage le prix des produits alimentaires au Canada.

Je tiens à convaincre les députés, en particulier ceux qui siégeront au comité en question, que l'une des recommandations que nous devons faire si nous voulons obtenir des résultats dans ce domaine, est de créer un conseil d'étude des prix, comme l'a suggéré cet après-midi le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis). Lorsque le prix des produits alimentaires augmente soudainement, le conseil d'étude des prix doit avoir le pouvoir d'exiger que la société justifie l'augmentation, sans quoi le conseil doit pouvoir fixer le prix et même, en certains cas, le diminuer. Lorsque je parle de justifier le prix des produits alimentaires, je veux dire en premier lieu qu'il faut agir loyalement envers le cultivateur et ceux qui travaillent dans l'industrie alimentaire. Je veux parler principalement de l'examen approfondi que nous devons faire subir à l'intermédiaire dans l'industrie alimentaire.

Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet de l'amendement proposé plus tôt à la Chambre par le porte-

Denrées alimentaires—Comité

parole du parti conservateur concernant l'exclusion des sénateurs de ce comité. Je me demande si le parti conservateur veut sincèrement abolir le Sénat au Canada ou s'il s'agit simplement d'une manœuvre . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Peace River (M. Baldwin) invoque le Règlement.

M. Baldwin: Je sais que telle n'est pas l'intention du député, mais je ne crois pas qu'un député soit autorisé à imputer des motifs aux autres députés. Bien entendu, nos motifs sont toujours bien connus et ils sont toujours parfaitement honorables.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Relisez donc le discours que vous avez vous-même prononcé à notre sujet.

M. Baldwin: Le député n'a pas à faire de commentaires sur les motifs qui ont poussé le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) à présenter sa motion. La motion est là et elle parle pour elle-même.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, je voudrais intervenir au sujet du rappel au Règlement que vient de faire le député de Peace River (M. Baldwin) et lui dire qu'il est tout à fait inutile d'évoquer les motifs du parti conservateur. Nous savons tous ce qu'ils sont, c'est-à-dire outranciers et égoïstes.

Des voix: Oh, oh.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je ne pense pas que les arguments avancés et les termes utilisés soient inconvenants pour un débat à la Chambre. Par contre, je ne crois pas que l'on ait invoqué le Règlement.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'interviens au sujet du rappel au Règlement qu'a fait le député de Skeena (M. Howard), lequel n'a certainement pas respecté la coutume parlementaire. Je dois dire qu'un parti qui, du moins pendant les années où j'ai été député, n'a cessé de présenter des motions qui n'avaient aucune chance de succès, est bien mal placé pour faire ce genre de déclaration. Les propos du député contreviennent absolument au Règlement. Il n'aurait jamais dû tenir de tels propos car ils sont inconvenants et je demande à Votre Honneur de le mettre en garde.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Je pense que maintenant les députés des deux côtés se sont suffisamment expliqués et je donne la parole au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, je me demande si la conscience du député de Peace River ne vient pas le troubler depuis qu'il est intervenu dans ce débat; j'ai remarqué dans l'intervention du député de Northumberland-Durham qu'il a commencé par dire que le comité devait être établi rapidement afin de commencer immédiatement ses travaux et que, pour cette raison, on devait en exclure les sénateurs qui pourraient constituer leur propre groupe de travail et étudier cette question plus à loisir, que les sénateurs pouvaient prendre leur temps parce qu'ils étaient moins pressés et avaient toutes sortes de relations. Je me demande si les deux termes de cet énoncé ne sont pas quelque peu contradictoires.